

**Procès-verbal du conseil d'établissement
École Eurêka**

Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Eurêka, 220, rue Yvan-Duquette, Granby, le mercredi 28 novembre 2018 à 19h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur de l'école, monsieur Normand Phaneuf, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h00.

Étaient présents :

Messieurs :

Daniel Dextrateur	Parent
Boujemaa El-Ouaqaf	Parent
Guillaume Joly	Parent

Mesdames :

Manon Arsenault	Technicienne au service de garde
Hélène Auclair	Personnel de soutien
Julie Bourdon	Représentante de la communauté
Maryse Mailloux	Enseignante
Jo-Annie Marcotte	Parent
Élise Robert	Enseignante
Carole Roy	Orthopédagogue

formant **QUORUM**

Étaient absents

Nathalie Côté	Parent
Manuel Paços	Enseignant
Pascal Rameux	Parent

Arrivent à 19h15 :

Madame :	
Jo-Annie Marcotte	Parent

Arrivent à 19h40 :

Madame :	
Manon Arsenault	Technicienne au service de garde

Participaient également : Normand Phaneuf, directeur

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

08CÉ1819-014

Il est proposé par madame Élise Robert et appuyé par madame Maryse Mailloux que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2018**

08CÉ1819-015

Il est proposé par monsieur Daniel Dextrateur et appuyé par monsieur Boujemaa El-Ouaqaf d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2018 de l'école Eurêka.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2018

a. Représentant de la communauté

Madame Julie Bourdon ayant accepté d'être membre du CÉ à titre de représentant de la communauté, elle est donc présente ce soir à la rencontre. Elle tentera d'être présente le plus possible aux rencontres du CÉ selon ses disponibilités, mais elle mentionne qu'elle est toujours disponible si les membres ont des questions.

b. Normes et modalités d'évaluation

Document qui était à lire avant à la rencontre. Aucun membre n'a de questions ou de commentaires à formuler.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2018**

08CÉ1819-016

Il est proposé par madame Manon Arsenault et appuyé par madame Maryse Mailloux d'adopter le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 11 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public.

6. **CONSULTATION PROJET ÉDUCATIF**

Concernant la discussion de ce point, les membres du CÉ ont une invité, il s'agit de madame Mélanie Pelchat, coordonnatrice à la garderie Les Minis Apprentis.

Monsieur Normand Phaneuf présente les données vérifiables concernant notre école et son secteur. Il demande aux membres de faire un petit exercice personnel de perception par rapport aux forces, aux défis et aussi sur les liens avec la communauté de notre école. Ensuite les énoncés de chacun sont regardés et regroupés. Suite à cet exercice et à la discussion, les membres doivent numéroter les orientations et les objectifs selon les priorités de notre milieu. Monsieur Normand Phaneuf va regrouper les données recueillies ainsi que les résultats de la rencontre des membres du personnel de l'école et revenir au prochain CÉ avec un résumé des priorités de l'école Eurêka concernant le prochain projet éducatif.

7. **DISTRIBUTION DES MESURES CIBLÉES EN 18-19 POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES
DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

08CÉ1819-017

Il est proposé par madame Carole Roy et appuyé par madame Élise Robert d'adopter la distribution des mesures dédiées.

Que le conseil d'établissement de l'école Eurêka confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15021, 15022, 15025, 15027, 15084, 15103, 15170, 15186 et 15230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE**

Monsieur Phaneuf présente le tableau des montants qui seront alloués à l'école Eurêka suite à la révision budgétaire. Également un résumé des principaux revenus et des principales dépenses est fait.

08CÉ1819-018

Il est proposé par madame Carole Roy et appuyé par monsieur Boujema El-Ouaqaf d'adopter la révision budgétaire telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE**

Lecture des critères et discussion, quelques points subissent de légères modifications.

08CÉ1819-019

Il est proposé par madame Maryse Mailloux et appuyé par monsieur Daniel Dextrateur d'adopter le nouveau document avec les corrections effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **ACTE D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Phaneuf présente le document de l'acte d'établissement et explique brièvement la raison d'être de ce document. Le conseil d'établissement est d'accord avec l'acte d'établissement.

11. **PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES**

Monsieur Phaneuf présente le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et explique brièvement la raison d'être de ce document. Le conseil d'établissement est d'accord avec ce qui est inscrit dans ce document.

12. **DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR L'ÉCOLE**

Monsieur Phaneuf présente également le document de détermination des services éducatifs dispensés par l'école et explique brièvement la raison d'être de ce document. Le conseil d'établissement est également en accord avec ce qui est inscrit dans ce document.

13. **RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES**

Monsieur Normand Phaneuf présente et explique le document des règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles.

14. **PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

Point reporté à la prochaine séance.

15. **NOUVELLE DU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Guillaume Joly, représentant-substitut au comité de parents, nous résume quelques points discutés lors de la rencontre du comité.

- Intéressant de connaître les bons coups des autres écoles
- Nouveau programme « TESLA » à Haute-Ville l'an prochain
- Défi « On bouge aux cubes » à Avé Maria et d'autres écoles
- Nouveau programme « Aviron » à Massey Vanier
- Décès d'un chauffeur d'autobus de Bromont
- À l'école de la Chantignole, subvention de la ville pour l'achat de bacs de compostage

16. **AFFAIRES DIVERSES**

Reporté à la prochaine rencontre.

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

08CÉ1819-020

Il est proposé par madame Maryse Mailloux et appuyé par monsieur Boujemaa El-Ouaqaf que la séance soit levée à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Boujemaa El-Ouaqaf
Président

Normand Phaneuf
Directeur